

16.06.2009 – 11:10 Uhr

Migros crée la transparence dans la déclaration des coûts d'électricité des machines à café

Zürich (ots) -

Migros est le premier détaillant au monde à déclarer sur base volontaire les frais d'électricité de toutes les machines à café figurant dans son assortiment. Cette option permet au consommateur de repérer immédiatement les appareils présentant le meilleur rendement énergétique.

Jusqu'à présent, les clientes et les clients ne disposaient pas de données fiables sur la consommation d'électricité des machines à café. Contrairement aux voitures ou aux réfrigérateurs, il n'existe pas, pour les petits appareils ménagers, d'étiquettes-énergie fournissant des indications fiables sur la consommation de courant. Migros a décidé de combler cette lacune sur base volontaire. C'est le premier distributeur au monde à indiquer sur l'étiquette de déclaration du produit les frais d'électricité à attendre de toutes les machines à café. Il s'agit là d'informations cruciales pour tous les consommateurs désireux de ménager l'environnement et soucieux de ne pas faire de dépenses excessives.

Souvent, les machines à café restent enclenchées 24 heures sur 24 et consomment autant d'électricité qu'un téléviseur en mode veille. C'est l'institut SQTS qui fournit les informations relatives à la consommation. Il a examiné les quantités de courant utilisées par les automates à café et les machines à capsules dans le cas d'une préparation de six tasses de café de 1,25 décilitre par jour et d'une mise sous tension permanente de la machine. Il a de plus admis un prix de 20 centimes le kilowattheure. C'est sur cette base que les coûts d'électricité ont été calculés pour un an pour chaque appareil. Et les résultats ne laissent pas d'étonner: suivant le modèle, les frais varient de 7 à 38 francs par année. C'est la machine Delizio Compact II qui s'en sort le mieux avec une consommation de 7 francs de courant par an.

Felix Meier, responsable de la consommation et de l'économie auprès du WWF Suisse, se réjouit de l'initiative de Migros et lance: «Avec la déclaration de la consommation de courant, Migros donne aux consommatrices et aux consommateurs l'opportunité de choisir un appareil bénéficiant d'une bonne efficacité énergétique et de contribuer ainsi à la protection du climat». Les machines à café ne sont qu'un début. Migros a l'intention de signaler prochainement les frais d'électricité occasionnés par d'autres appareils de cuisine. Comme membre du WWF Climate Group, elle s'est engagée à améliorer en permanence la déclaration des produits et l'information de la clientèle sur la protection du climat. Le lancement du label Top Ten au cours de l'été 2009 constitue une mesure supplémentaire. Ce label indique les produits au meilleur rendement énergétique du marché. Les critères sont notamment la consommation d'énergie pendant toute la durée de vie d'un produit et la consommation d'électricité en mode veille.

Complément d'information sur la consommation de courant des machines à café: www.melectronics.ch

Davantage d'informations sur Top Ten: www.migros.ch/topten

Contact:

Martina Bosshard, porte-parole de la FCM, tél. 044 277 20 67, martina.bosshard@mgb.ch, www.migros.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100585154> abgerufen werden.